

Mission-Island en vue de ce projet. Mais à part le développement général qu'on peut attendre de ces nouveaux ponts, je demande au ministre de penser à ce qui arriverait si l'un des ponts en service actuellement cédait. Ils ont été construits il y a environ 65 ans sans qu'on puisse prévoir le trafic très dense qu'ils porteraient et encore moins les énormes camions-citernes et les camions de transport continental qui les empruntent.

Maintenant que la *Sir Alex. Gibb and Associates*, conseiller dans le projet de l'*Ocean Terminal Dock* s'est rendue aux instances qui lui avaient été adressées en vue du détournement de la route temporaire d'accès de Fort-William au terminus—distinct de l'accès temporaire de Port-Arthur—à un endroit traversant la rivière Neebing au prolongement de la Dixième Avenue, il est nécessaire d'étudier plus attentivement ce projet de route d'accès pour le rendre permanent. On a préconisé la Dixième Avenue comme voie temporaire d'accès parce qu'elle avait été choisie antérieurement comme tracé plus ou moins exact de la route du bord du lac, du moins dans cette partie de Fort-William. L'avant-projet de la tête des Lacs prévoit une grande route qui traverserait les deux îles et les relierait au réseau routier de la terre ferme.

Hormis le fait que ces tronçons de la route dont on envisage l'aménagement, dans les limites de la ville de Fort-William, viendraient accélérer le plein essor industriel des îles, la proximité du terminus océanique projeté, par rapport à cette route, une fois prolongée jusque dans Port-Arthur, constitue une autre raison pour réaliser ce projet de voirie sans le moindre délai.

Le principal obstacle semble être les deux nouveaux ponts qui, une fois construits, viendraient compléter la grande route dans les limites de la municipalité de Fort-William. Il serait préférable, pour plus d'efficacité, que ce soient des ponts élevés. Des ponts à bascule ou pivotants seraient à la merci de chaque bateau qui s'engagerait dans la partie du port de Fort-William délimitée par la Kam, la McKellar et la Mission.

Les routes qui aujourd'hui donnent accès à une partie quelconque, sur une distance d'une trentaine de milles, des aménagements actuels ou possibles en bordure du lac, sont dans un état déplorable et ne sauraient convenir à un port moderne et en expansion de l'importance de celui de la tête des Lacs.

C'est pourquoi je prie le ministre de songer à accorder de l'aide en vue de la construction des ponts, afin que nous puissions avoir libre accès au nouveau port de la tête des Lacs qui sera bientôt achevé. Sans ponts convenables, l'activité des quais sera gravement

entravée. C'est ce qu'ont fait remarquer les ingénieurs-conseils qui surveillent le terminus de la voie maritime à la tête des Lacs. Le ministre pourra peut-être nous donner la réponse à ce problème, pas tout de suite peut-être, mais d'ici à quelques jours, ou bien le plus tôt possible. J'ai déjà eu l'occasion d'en saisir le ministre des Travaux publics, mais sans guère susciter d'enthousiasme. Néanmoins, je crois que la réalisation de ce projet s'impose et j'ose espérer que le gouvernement se ralliera maintenant à mon opinion.

(Le crédit est adopté.)

Généralités—

660. Travaux divers non prévus ailleurs, y compris les dépenses relatives à des travaux effectués sur des propriétés autres que les propriétés du gouvernement fédéral: un montant limité à \$15,000 peut être dépensé pour un seul ouvrage, et ce maximum peut être porté, avec l'approbation du Conseil du Trésor, à \$25,000—Crédit supplémentaire, \$190,000.

M. Bourget: Si je comprends bien, ce crédit a trait aux petits bureaux de poste. Dans ce cas, le ministre pourrait-il nous donner une liste des endroits où le ministère a construit de petits bureaux de poste?

L'hon. M. Churchill: Il s'agit en effet de petits bureaux de poste. Si le député se reporte au hansard du 9 février dernier, il y trouvera une liste par provinces, des endroits où de petits bureaux de poste ont été construits.

M. Bourget: Le crédit à l'étude s'élève à \$190,000. Il s'agit donc de la construction de huit ou neuf petits bureaux de poste. La liste ne serait certes pas trop longue pour qu'on l'insère dans le compte rendu.

L'hon. M. Churchill: Le crédit porte sur la construction de bureaux de poste à dix endroits, soit: Abbotsford (P.Q.), Valcourt (P.Q.), Gogama (Ont.), Fort-Érie (Ont.), Longlac (Ont.), Winnipeg-Beach (Man.), Borden (Sask.), Churchbridge (Sask.), Hodgeville (Sask.) et Elk-Point (Alb.).

M. Bourget: Le ministre pourrait-il nous dire quelle est, en moyenne, la superficie de ces bureaux de poste?

L'hon. M. Churchill: Oui. C'est 800 pieds carrés d'espace utile.

L'hon. M. Pickersgill: Je veux signaler au comité que pour une raison que j'ignore, le gouvernement a jugé qu'il n'était pas important de construire aucun des bureaux de poste figurant dans la liste, lorsque la première liste a été publiée dans le hansard, pour deux provinces. Je souligne que malgré les vives instances présentées, aucun de ces bureaux de poste n'était en construction à